

Ces formulaires doivent être remplis et inclus dans l'étude préliminaire de tout conseil proposant d'adopter un règlement administratif sur les RAS. Les *Lignes directrices sur les RAS* donnent des instructions pour remplir ces formulaires. Ces lignes directrices sont affichées sur le site FTP du ministère de l'éducation à : <ftp://ftp.edu.gov.on.ca/sfis/edc>.

Veillez fournir les renseignements suivants :

Nom du conseil :	
CSD n° :	
Date proposée d'adoption du règlement :	
Date de la (des) réunion(s) publique(e) :	

Notes concernant les formulaires

Formulaire A	Veillez remplir les deux parties, A1 et A2. Le conseil doit se qualifier dans au moins des deux cas.
Formulaire B	Veillez remplir le formulaire B pour chaque municipalité de la circonscription d'un conseil visée par un règlement sur les RAS. Veillez indiquer les années appropriées et si la période est une année civile ou scolaire.
Formulaire C	Ce formulaire résume le contenu de tous les formulaires B remplis pour chaque municipalité visée par un règlement sur les RAS et déduit les unités exemptées.
Formulaire D	Veillez remplir seulement D1 ou D2 selon la méthode de facturation des aménagements non résidentiels que le conseil utilisera.
Formulaire E	Le nombre d'élèves lié à la croissance est compensé par les places d'élèves disponibles. Il peut être nécessaire de rajuster le nombre de places d'élèves disponibles parce que 1) dans des secteurs d'examen générant des exigences de places d'élèves liées à la croissance nette, le nombre total de places d'élèves disponibles n'est pas pris en compte, et 2) dans les secteurs d'examen ne générant pas d'exigences de places d'élèves liées à la croissance nette, le nombre maximal total de places d'élèves disponibles équivaut au nombre d'élèves lié à la croissance (pour des besoins mathématiques uniquement).
Formulaire F	Remplir le formulaire F pour chaque secteur d'examen élémentaire et secondaire tel que défini par le conseil. Veillez indiquer les années appropriées et si la période est une année civile ou scolaire.
Formulaire G	Le formulaire renseigne sur les coûts de chaque emplacement que le conseil se propose d'acquérir. Pour les emplacements plus grands que la normale, expliquer dans une note de bas de page pourquoi l'emplacement excède le maximum établi dans le règlement sur les RAS.
Formulaire H	Remplir le formulaire H1 en cas d'imposition de RAS résidentielle uniforme. Les conseils imposant une RAS résidentielle différenciée doivent remplir le formulaire H2. Veillez noter que le formulaire H2 comporte deux parties qui doivent être remplies toutes les deux.

Ministère de l'Éducation de l'Ontario
 Calcul des redevances d'aménagement scolaire
 Formulaire A - Admissibilité à imposer une RAS

0
0

A1 - Capacité de déclenchement

Effectif élémentaire quotidien moyen projeté							
Capacité d'accueil du conseil à l'élémentaire	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Effectif moyen projeté sur cinq années	Effectif moyen projeté à l'élémentaire moins la capacité

Effectif secondaire quotidien moyen projeté							
Capacité d'accueil du conseil au secondaire	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Effectif moyen projeté sur cinq années	Effectif moyen projeté au secondaire moins la capacité

A2 - Obligations financières des RAS*

Solde du principal à payer rajusté	
Moins : solde du fonds de réserve des RAS rajusté	
Total des obligations financières des RAS	

* Toutes les projections doivent être calculées à partir de la date de l'adoption du règlement. Inclure l'**historique des transactions** dans le formulaire A2. Les chiffres de l'historique des transactions doivent être reportés sur ce formulaire.

Ministère de l'Éducation de l'Ontario
 Calcul des redevances d'aménagement scolaire
 Formulaire B - Nombre net de nouveaux logements

0
0

Nom de la municipalité _____

Type de logement	Projection de nouveaux logements pour quinze années															Logements bruts
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10	Année 11	Année 12	Année 13	Année 14	Année 15	
Aménagement du type 1																
Aménagement du type 2																
Aménagement du type 3																
Total																

Sommaire de la municipalité

Nombre total brut de logements - Aménagements de tous les types

Ministère de l'Éducation de l'Ontario
 Calcul des redevances d'aménagement scolaire
 Formulaire C - Nouveaux logements nets - Sommaire du règlement

0
0

Municipalité du secteur visé par le règlement	Total brut de nouveaux logements établi dans le formulaire B
Grand total brut des nouveaux logements du secteur visé par le règlement	
Moins : Logements exonérés dans le secteur visé par le règlement	
Total net des logements dans le secteur visé par le règlement	

Ministère de l'Éducation de l'Ontario
Calcul des redevances d'aménagement scolaire
Formulaire D - Aménagement non résidentiel

0
0

D1 - Redevance non résidentielle
fondée sur la surface de plancher hors

Total de la surface de plancher hors œuvre brute estimée et déterminée par le conseil qui doit être construite en quinze ans à partir de la date de l'adoption du règlement	
Moins : Surface de plancher hors œuvre déterminée par le conseil liée à l'aménagement exonéré	
Surface nette de plancher hors œuvre estimée et déterminée par le conseil	

D2 - Redevance non résidentielle
fondée sur la valeur déclarée

Total de la valeur déclarée estimée de l'aménagement non résidentiel qui doit être construit en quinze ans à partir de la date de l'adoption du règlement	
Moins : Valeur déclarée de l'aménagement exonéré	
Valeur déclarée nette	

Ministère de l'Éducation de l'Ontario
 Calcul des redevances d'aménagement scolaire
 Formulaire E - Élèves liés à la croissance

0
0

Municipalité	Type de logements	Nouveaux logements nets (reportés du formulaire B)	Facteur de rendement à l'élémentaire	Facteur de rendement au secondaire	Élèves liés à la croissance à l'élémentaire	Élèves liés à la croissance au secondaire

Total partiel :		
Moins : Places d'élèves disponibles (formulaire F)		
Élèves nets liés à la croissance		

Ministère de l'Éducation de l'Ontario
 Calcul des redevances d'aménagement scolaire
 Formulaire F - Places d'élèves liés à la croissance nécessaires

0
0

Palier: _____

Secteur d'examen : _____

Exigences de la communauté existante

				Effectif quotidien moyen Projections pour quinze années															
Écoles et projets existant dans le secteur d'examen	Capacité réelle de l'installation	Nombre d'installations temporaires	Année en cours	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10	Année 11	Année 12	Année 13	Année 14	Année 15	
Total																			
Nombre de places d'élèves disponibles																			

Nouveaux aménagements nécessaires

				Effectif quotidien moyen Projections pour quinze années														
Effectif cumulatif projeté				Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10	Année 11	Année 12	Année 13	Année 14	Année 15

Calcul des places d'élèves liées à la croissance nécessaires

Nouveaux aménagements nécessaires dans la 15e année	
Places disponibles dans les établissements existants dans la 15e année	
Places nettes d'élèves liées à la croissance nécessaires	

Ministère de l'Éducation de l'Ontario

Calcul des redevances d'aménagement scolaire

Formulaire G - Dépenses immobilières nettes à fin scolaire liées à la croissance

0

0

Palier	Secteur d'examen	Situation de l'emplacement (option, acquis, réservé, etc.)	Année d'acquisition proposée	Type d'installation	Places nettes d'élèves liées à la croissance nécessaires	Capacité de l'école proposée	Pourcentage de la capacité attribuée aux places nettes d'élèves liées à la croissance nécessaires	Superficie totale requise (note pour les emplacements plus grands que la normale)	Superficie à financer dans la période visée par le règlement sur les RAS	Coût de l'acre	Coûts des immobilisations à fin scolaire	Coûts de l'acquisition/préparation de l'emplacement admissible	Coûts de l'indexation immobilière	Coût du financement	Coût des immobilisations à fin scolaire

Totaux (dans les cases appropriées) :

--	--

--	--

--	--	--	--	--	--	--

Ministère de l'Éducation de l'Ontario

Calcul des redevances d'aménagement scolaire

Formulaire H1 - Calcul de la RAS - Résidentielle et non résidentielle uniforme

0

0

Détermination des coûts nets des immobilisations à fin scolaire liées à la croissance

Total :	Coûts des immobilisations à fin scolaire (formulaire G)	
Ajouter :	Obligations financières des RAS (formulaire A2)	
Total partiel :	Coûts nets des immobilisations à fin scolaire	
Moins :	Économies du budget de fonctionnement	
	Solde positif du fonds de réserve des RAS*	
Total partiel :	Coûts nets des immobilisations à fin scolaire liées à la croissance	
Ajouter :	Coûts de l'étude des RAS	
Total:	Coûts nets des immobilisations à fin scolaire liées à la croissance	

Répartition des coûts nets des immobilisations à fin scolaire liées à la croissance

	%	\$
Total des coûts nets des immobilisations à fin scolaire liées à la croissance à attribuer aux aménagements non résidentiels (maximum 40 %)		
Total des coûts nets des immobilisations à fin scolaire liées à la croissance à attribuer aux aménagements résidentiels		

* Si le conseil a une obligation financière des RAS, tout Solde positif du fonds de réserve des RAS a déjà été incorporé dans la détermination de l'obligation financière des RAS. Par conséquent, ne pas inclure de Solde positif du fonds de réserve des RAS si le conseil a déjà une obligation financière de RAS.

Calcul de la redevance résidentielle uniforme

Coûts nets des immobilisations à fin scolaire liées à la croissance résidentielle	
Nouveaux logements nets (formulaire C)	
RAS résidentielle uniforme par logement	

Calcul de la redevance non résidentielle

Utiliser la SPHO déterminée par le conseil ou la valeur déclarée

Coûts nets des immobilisations à fin scolaire liées à la croissance non résidentielle	
---	--

Méthode la SPHO	SPHO déterminée par le conseil non exonérée (formulaire D)	
	RAS non résidentielle par pied carré de SPHO	

Méthode de la valeur déclarée	Valeur déclaré non exonérée (formulaire D)	
	Coûts nets des immobilisations à fin scolaire liées à la croissance non résidentielle ÷ Valeur déclarée non exonérée X 100	

Détermination des coûts nets des immobilisations à fin scolaire liées à la croissance

Total :	Coûts des immobilisations à fin scolaire (formulaire G)	
Ajouter :	Obligations financières des RAS (formulaire A2)	
Total partiel :	Coûts nets des immobilisations à fin scolaire	
Moins :	Économies du budget de fonctionnement	
	Solde positif du fonds de réserve des RAS*	
Total partiel :	Coûts nets des immobilisations à fin scolaire liées à la croissance	
Ajouter :	Coûts de l'étude des RAS	
Total :	Coûts nets des immobilisations à fin scolaire liées à la croissance	

Répartition des coûts nets des immobilisations à fin scolaire liées à la croissance

	%	\$
Total des coûts nets des immobilisations à fin scolaire liées à la croissance à attribuer aux aménagements non résidentiels (maximum 40 %)		
Total des coûts nets des immobilisations à fin scolaire liées à la croissance à attribuer aux aménagements résidentiels		

VOIR À LA PAGE SUIVANTE LA DÉTERMINATION DE LA COMPOSANTE RÉSIDENTIELLE DIFFÉRENCIÉE

* Si le conseil a une obligation financière de RAS, tout solde positif du fonds de réserve des RAS a déjà été incorporé dans la détermination de l'obligation financière des RAS. Par conséquent, ne pas inclure de solde positif du fonds de réserve des RAS si le conseil a déjà une obligation financière de RAS.

Calcul de la redevance non résidentielle

Utiliser la SPHO déterminée par le conseil ou la valeur déclarée

Coûts nets des immobilisations à fin scolaire liées à la croissance non résidentielle		
Méthode de la SPHO	SPHO non exonérée (formulaire D)	
	RAS non résidentielle par pied carré de SPHO	
Méthode de la valeur déclarée	Valeur déclarée non statutaire (formulaire D)	
	Coûts nets des immobilisations à fin scolaire liées à la croissance non résidentielle + Valeur déclarée non exonérée X 100	

Coût net des immobilisations à fin scolaire liées à la croissance résidentielle	
---	--

Détermination de la répartition du nouvel aménagement

Type d'aménagement (formulaire B)	Nouveaux logements nets (formulaire B et C)	Rendement à l'élémentaire en 15 ans (formulaire E)	Exigences brutes de nouveaux aménagements à l'élémentaire	Répartition des exigences brutes de nouveaux aménagements à l'élémentaire	Rendement au secondaire en 15 ans (formulaire E)	Exigences brutes de nouveaux aménagements à l'élémentaire	Répartition des exigences brutes de nouveaux aménagements au secondaire	Total des exigences brutes de nouveaux aménagements	Facteur de répartition
Aménagement du type 1									
Aménagement du type 2									
Aménagement du type 3									
Somme									

Calcul de la redevance différenciée :

Type d'aménagement (formulaire B)	Répartition du coût net des immobilisations à fin scolaire résidentielles par type d'aménagement	Nouveaux logements nets (reportés de ci-dessus)	RAS résidentielle différenciée par logement par type d'aménagement
Aménagement du type 1			
Aménagement du type 2			
Aménagement du type 3			

Total des revenus générés par la RAS :	
--	--